

### FICHE MEMO pour les étudiants effectuant leur stage SAMI/ SASPAS

Vous allez effectuer une partie de votre stage SASPAS dans un SAMI du Val de Marne (Service d'Accueil Médical Initial). Une astreinte de quatre heures par mois vous a été réservée pendant tout le semestre (5 astreintes pour les semestres d'été). Vous serez alors sous la supervision (directe pour la première astreinte, indirecte pour les astreintes suivantes) d'un Maître de Stage (MSU SAMI), différent de votre MSU SASPAS.

Le DUERMG de Créteil et le Dr Michel MEDIONI vous a informé des modalités pédagogiques de ce stage. Sur le plan pratique, vous devez répondre à un certain nombre de formalités **AVANT le début de votre stage** :

**1. Obtenir une licence de remplacement :**

- a. remplir et signer le questionnaire joint à adresser au Conseil de l'Ordre des Médecins du Val de Marne\*
- b. Joindre :
  - 1) Une copie certifiée conforme par l'intéressé lui-même (datée et signée) de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ou du livret de famille à jour.
  - 2) Deux photographies d'identité.
  - 3) Un certificat de scolarité de l'année en cours.
  - 4) Un relevé de la faculté précisant les stages **effectués et validés** comprenant obligatoirement le **stage ambulatoire de niveau 1**.
  - 5) Un certificat de validation du CSCT.

**2. Faire simultanément la demande d'une CPF (Carte de Professionnel en Formation) :**

- a. Remplir et signer la demande d'attribution de CPF (formulaire N° 41 - copie jointe), délivrée nominativement par le CDO94\*. Elle sera adressée par le CDO 94 aux autorités compétentes.
- b. Lire attentivement le **protocole d'usage de la CPF**.
- c. Le GIP-CPS vous adressera directement votre CPF à l'adresse indiquée et vous recevrez votre code confidentiel et code de déblocage dans un délai de 48h après réception de la CPF. (A conserver précieusement lors de vos futures gardes).

**3. Souscrire Obligatoirement une Assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) auprès de la compagnie d'assurance de votre choix.**

**4. Remplir dater et signer la Convention quadripartite de stage entre Etudiant, Maître de Stage Universitaire (MSU) SAMI, DUERMG de Créteil, et Faculté de Médecine.**

- a. Remplir la convention intégralement (fonction de remplissage automatique) en QUATRE exemplaires.
- b. Noter les dates des Gardes qui vous sont attribuées.
- c. Joindre une copie de votre RCP (sans quoi votre dossier sera rejeté).
- d. Contacter sans délai votre MSU SAMI pour lui faire signer et tamponner la convention (4 exemplaires).
- e. Déposer les 4 exemplaires de la Convention au secrétariat du DUERMG de Créteil (Mme FORGEAS 1<sup>er</sup> étage). *Les signatures DUERMG et fac seront complétées et acheminées au CDO94 par le secrétariat.*

**5. S'inscrire Obligatoirement auprès de l'Association des SAMI du Val de Marne:**

- a. Lire attentivement le Règlement Intérieur des SAMI
- b. Remplir intégralement le formulaire d'inscription ci-joint dès réception de votre carte CPF
- c. L'adresser par mail au Coordinateur des SAMI : [samivaldemarne@yahoo.fr](mailto:samivaldemarne@yahoo.fr)
- d. Vous recevrez en retour :
  - 1) Vos codes de connexion pour l'informatique au SAMI.
  - 2) Votre Numéro de facturation pour la réalisation des Feuilles de soins.
  - 3) Les documents d'information pour la prise en main de l'informatique au SAMI.

*\*Adresse du Conseil Départemental du Val de Marne de l'Ordre des Médecins :*

*4 rue Octave Du Mesnil 94000 CRETEIL*

*Docteur Jean-Noël LEPRONT  
Coordinateur des SAMI du Val de marne Tél : 06.33.63.66.05*

**4 rue Octave Du Mesnil 94000 CRETEIL**

**Tél. : 01 42 07 91 27 – Fax : 01 49 81 06 96**

**[samivaldemarne@yahoo.fr](mailto:samivaldemarne@yahoo.fr)**